

# ORGANISATION ET CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

## Spécialisation Musicologie et pratiques musicales

### Le tronc commun

Pour cet ensemble, les étudiants suivent un enseignement où théorie et pratique sont étroitement imbriquées

### Enseignements fondamentaux

1. **Les UE de technicités** présentes tout au long du parcours de licence, constituent le socle de la formation. Elles concernent *l'écriture, l'audition et l'intonation*. En licence 3, certains EC composant ces matières, sont spécialisés en fonction du choix de la mineure de spécialisation.
2. **Les EC de musicologie** peuvent avoir une orientation historique, analytique ou philosophique et esthétique. Ils peuvent être étalonnés sur les compétences techniques dispensées dans les UE de technicité.
3. **Les EC de pratique et technique** concernent des cours liés à l'enseignement (pratique vocale, accompagnement au piano, direction de chœur), des pratiques collectives ou de studio (Jazz workshop, cours à la Cité de la Musique, atelier d'improvisation), des ateliers de réalisation (mise en scène du théâtre lyrique, atelier de composition ...)

### Enseignements méthodologiques

1. **Méthodologie.** Ces EC sont délivrés au département musique et sont comptabilisés dans le tronc commun. Ils conservent le caractère général d'un cours de méthodologie tout en s'appuyant sur des objets musicologiques.

### Enseignements transversaux et transdisciplinaires

1. **EC de découverte** : les EC de découverte sont placés en année L1. Il est recommandé de les choisir, en regard de la construction du parcours, selon une éventuelle visée de réorientation ou dans la perspective d'une mineure de spécialisation, interne ou externe.
2. **EC libre** : les EC libres sont placés en années L1 et L2. Il est possible de les choisir dans tout département de l'Université.
3. **Informatique** : préparation au C2i, ou cours de programmation pour le parcours Composition Assistée par Ordinateur.
4. **Cours mutualisé au niveau de l'UFR arts** : ce sont des cours théoriques offerts aux étudiants du département musique par les autres départements de l'UFR arts. En L1 et en L2, ces cours sont principalement orientés vers la méthodologie (analyse de textes, analyse d'œuvres etc.) dans d'autres champs disciplinaires.
5. **Langue.** La licence de musicologie demande de suivre 1 EC par année d'étude. Si l'anglais est vivement conseillé et même obligatoire pour les étudiants de la mineure "Jazz et musiques improvisées", il est possible d'opérer ce choix parmi toute l'offre de langues de l'université. Les mineures "dramaturgie et mise en scène du théâtre lyrique" et "ethnomusicologie" peuvent être amenés à flécher des cours de langues spécifiques.

## Spécialisation Interprétation et métiers de la musique

**Cette spécialisation est constituée en partenariat avec le Pôle SUP'93** : les étudiants du parcours doivent au préalable avoir été admis au cursus d'étude du DNSPM (diplôme national supérieur de musicien professionnel). Les enseignements se déroulent pour 60% dans un établissement extérieur (Conservatoire à rayonnement régional Aubervilliers La Courneuve) et pour 40% à l'université Paris 8.

*Un partenariat est en cours de négociation avec le CFMI (centre de formation des musiciens intervenants) d'Orsay. La structure bipartite entre les deux établissements n'interviendrait pour ce cas qu'à l'année L3.*

### 1<sup>ère</sup> année de licence (L1) : 488h30 (60 ECTS) - 1<sup>er</sup> semestre

UE	Technicités S1	ECTS	Heures
	Audition S1	3	32,5
	Ecriture S1	3	32,5
	Intonation S1	3	32,5
	<b>Total UE</b>	<b>9</b>	<b>97,5</b>
UE	Musicologie et méthodologie	ECTS	Heures
	Musicologie	5	32,5
	Méthodologie	5	32,5
	<b>Total UE</b>	<b>10</b>	<b>65</b>
UE	Savoirs transdisciplinaires et compétences transversales [1]	ECTS	Heures
	Approche des œuvres (cours mutualisé)	4	32,5
	Découverte	4	32,5
	Informatique	3	30
	<b>Total UE</b>	<b>11</b>	<b>95</b>
	<b>Total Semestre 1</b>	<b>30</b>	<b>257,5</b>

### 2<sup>ème</sup> semestre

UE	Technicités S2	ECTS	Heures
	Audition S2	3	32,5
	Ecriture S2	3	32,5
	Intonation S2	3	32,5
	<b>Total UE</b>	<b>9</b>	<b>97,5</b>

UE	Musicologie et pratique musicale	ECTS	Heures
	Musicologie	5	32,5
	Pratique musicale : audition instrumentale	4	0
	<b>Total UE</b>	<b>9</b>	<b>32,5</b>
UE	Savoirs transdisciplinaires et compétences transversales [2]	ECTS	Heures
	Découverte	3	32,5
	Libre	3	32,5
	Langue	3	36
	<b>Total UE</b>	<b>9</b>	<b>101</b>
	Stage de découverte du monde professionnel	3	
	<b>Total Semestre 2</b>	<b>30</b>	<b>231</b>
	<b>Total année 1</b>	<b>60</b>	<b>488,5</b>

2<sup>ème</sup> année de licence (L2) : 520h (60 ECTS) - 3<sup>ème</sup> semestre

UE	Technicités S3	ECTS	Heures
	Audition S3	3	32,5
	Ecriture S3	3	32,5
	Intonation S3	3	32,5
	<b>Total UE</b>	<b>9</b>	<b>97,5</b>
UE	Musicologie et méthodologie 2	ECTS	Heures
	Musicologie	5	32,5
	Méthodologie	4	32,5
	<b>Total UE</b>	<b>9</b>	<b>65</b>
UE	Spécialisation [mineure interne ou externe 1]	ECTS	Heures
	Mineure 1	3	32,5
	Mineure 2	3	32,5
	<b>Total UE</b>	<b>6</b>	<b>65</b>
UE	Savoirs transdisciplinaires et compétences transversales [3]	ECTS	Heures
	Langue	3	32,5
	Libre	3	32,5
	<b>Total UE</b>	<b>6</b>	<b>65</b>
	<b>Total Semestre 3</b>	<b>30</b>	<b>292,5</b>

4<sup>ème</sup> semestre

UE	Technicités S4	ECTS	Heures
	Audition S4	3	32,5
	Ecriture S4	3	32,5
	Intonation S4	3	32,5
	<b>Total UE</b>	<b>9</b>	<b>97,5</b>
UE	Musicologie et pratique	ECTS	Heures
	Musicologie	5	32,5
	Pratique musicale	5	32,5
	<b>Total UE</b>	<b>10</b>	<b>65</b>
UE	Spécialisation [mineure interne ou externe 2]	ECTS	Heures
	Mineure 3	3	32,5
	Mineure 4	3	32,5
	<b>Total UE</b>	<b>6</b>	<b>65</b>
UE	Stage	ECTS	Heures
	Stage spécialisé	5	
	<b>Total UE</b>	<b>5</b>	
	<b>Total Semestre 4</b>	<b>30</b>	<b>227,5</b>
	<b>Total année 2</b>	<b>60</b>	<b>520</b>

3<sup>ème</sup> année de licence (L3) : 487h30 (60 ECTS) - 5<sup>ème</sup> semestre

UE	Technicités spécialisées [1]	ECTS	Heures
	Audition S5	3	32,5
	Ecriture S5	3	32,5
	Intonation S5	3	32,5
	<b>Total UE</b>	<b>9</b>	<b>97,5</b>
UE	Musicologie et méthodologie	ECTS	Heures
	Musicologie	5	32,5
	Méthodologie	4	32,5
	<b>Total UE</b>	<b>9</b>	<b>65</b>
UE	Spécialisation [mineure interne ou externe 3]	ECTS	Heures
	Mineure 5	3	32,5
	Mineure 6	3	32,5
	<b>Total UE</b>	<b>6</b>	<b>65</b>
UE	Compétences transversales et professionnelles [4]	ECTS	Heures
	Préparation pour projet artistique	3	
	Langue	3	32,5
	<b>Total UE</b>	<b>6</b>	<b>32,5</b>
	<b>Total Semestre 5</b>	<b>30</b>	<b>260</b>

6<sup>ème</sup> semestre

UE	Technicités spécialisées [2]	ECTS	Heures
	Audition S6	3	32,5
	Ecriture S6	3	32,5
	Intonation S6	3	32,5
	<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>97,5</b>
UE	Musicologie et pratique	ECTS	Heures
	Musicologie	5	32,5
	Cours pratique	4	32,5
	<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>65</b>
UE	Spécialisation [mineure interne ou externe 4]	ECTS	Heures
	Mineure 7	3	32,5
	Mineure 8	3	32,5
	<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>65</b>
UE	Projet professionnel	ECTS	Heures
	Projet artistique (réalisation)	6	
	<b>Total UE</b>	<b>6</b>	
	<b>Total semestre 6</b>	<b>30</b>	<b>227,5</b>
	<b>Total Année 3</b>	<b>60</b>	<b>487,5</b>
	<b>Total Licence</b>	<b>180</b>	<b>1496</b>

**Stages**

La Licence Musique propose deux stages obligatoires de 40 heures minimum. Le premier en L1 dans un domaine général du monde de la musique. Le second en L2 dans un domaine lié à la spécialisation de l'étudiant (le plus souvent en lien avec la mineure quand celle-ci est interne).

**Projet Artistique**

Le projet artistique est à réaliser lors de la 3<sup>ème</sup> année. Il peut s'agir d'une création musicale, de l'organisation d'un événement artistique, ou d'un travail didactique et pédagogique. La nature du projet est en lien avec la spécialisation de l'étudiant. Au premier semestre de L3 une série de rencontres et de conférences où sont conviés des professionnels de différents secteurs sont organisées et valorisées comme EC (*préparation pour projet artistique*, en S5)

Selon chaque projet, l'encadrement et la part "tutoré" sont amenés à prendre des directions différentes. Chaque enseignant, responsable d'une spécialité reçoit, valide et organise la réalisation du projet. En complément, il est fait appel à des instrumentistes professionnels, à des metteurs en scène ou des scénographes ou à tout autre professionnel, qui lors de sessions organisées sur une ou plusieurs journées viennent faire part des modalités de travail spécifiques, liées à leurs métiers.